

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 septembre à 18 h30,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 15 septembre 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17

Présents : 9

Votants : 11

Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Alain BELLICCHI, Véronique PATERNE, Jean-Pierre ANGLAS, Ida PANTAROTTO, Nicole ROUMAT, Emmanuelle ANTICH et Pierrick THOMAS

Procuration : M. Bruno PEGAS a donné procuration à Mme Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL à Mme Colette VERDOUX

Excusés : - Absents : Mme Pauline SEILHAN, Mme Monique GAYET, Mme Anne BENAICHE, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Christine VANCAUTER

M. Jean-Pierre ANGLAS a été élu secrétaire.

Délibération n° 2 : Création emploi contractuel cuisine centrale

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité au service de la Cuisine Centrale, (repas crèches) il conviendrait de créer l'emploi ci-dessous.

Période	Nbre emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 1 ^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025	1	Adjoint Technique	Cuisinier	35 heures

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut au 1^{er} échelon du grade de nomination et pourra être complétée par le régime indemnitaire en vigueur.

Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;
- CHARGENT le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;
- DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et sont inscrits au budget de la collectivité (CCAS) aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année en cours.

Ainsi fait et délibéré le 19 septembre 2025
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Thierry DELBREIL



Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre ANGLAS